

Sous la direction de

Béatrice Hibou et Irene Bono

Le gouvernement du social au Maroc



Recherches internationales

KARTHALA

La question sociale a effectué un retour en force au Maroc, dans les années 2000. Les acteurs ont eu tendance à l'exprimer en termes de revendications, que justifiaient les défaillances de l'État, et les chercheurs à la problématiser dans les canons de la sociologie de la mobilisation ou des politiques publiques. Mais la prise en compte de la pluralité des acteurs et de la diversité des dispositifs offre la possibilité d'une autre lecture qui remodele les formes mêmes du social. Administrer des espaces, des catégories, des temporalités, des imaginaires ou des conflits revient à définir les liens sociaux, à façonner les appartenances, à faire jouer des médiations, à qualifier l'ordre établi.

Du port de Casablanca aux maisons de jeunes de quartiers populaires, des transports urbains au système de subvention de la farine et du pain, du courtage de l'emploi domestique à la patrimonialisation d'une région marginalisée, de la gestion des terres collectives à l'aide aux mères célibataires, cet ouvrage démontre l'importance du gouvernement indirect du social, dont l'équivoque facilite compromis et bricolages et renforce la capacité d'adaptation du politique aux transformations de l'époque.

S'inscrivant dans la continuité de deux titres précédents de la collection « Recherches internationales », consacrés à la privatisation des États à l'âge néolibéral et à l'État d'injustice au Maghreb, ces recherches inédites ouvrent de nouvelles perspectives à la sociologie historique du politique, bien au-delà du seul cas du Maroc.

L'ouvrage a été préparé dans le cadre d'un séminaire de recherche du CRESC (Rabat, Faculté de gouvernance, sciences économiques et sociales, Université Mohamed VI Polytechnique), de 2012 à 2015, par une équipe de jeunes chercheurs – Ahmed Bendella, Yasmine Berriane, Leila Bouasria, Irene Capelli, Redouane Garfaoui, Nadia Hachimi Alaoui, Badiha Nahhass, Valentine Schehl –, sous la direction de Béatrice Hibou, directrice de recherche au CNRS (SciencesPo-CERI) et d'Irene Bono, maître de conférences à l'Université de Turin (Département Cultures, Politique, Société).

Cet ouvrage a été publié avec le concours du CRESC

Recherches internationales

Une collection

SciencesPo
CENTRE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES



dirigée par Jean-François Bayart

LE GOUVERNEMENT DU SOCIAL AU MAROC

Publié avec le concours du Centre de recherche Économie,
Société, Culture (CRESC) de la Faculté de gouvernance,
sciences économiques et sociales
de l'Université Mohamed VI Polytechnique

KARTHALA sur Internet :
www.karthala.com

Le CERI sur Internet :
www.ceri-sciences-po.org

Cet ouvrage a été préparé éditorialement par Sylvie Tailland.

© Éditions KARTHALA, 2016
(Première édition papier, 2016)
ISBN : 978-2-8111-1672-9

SOUS LA DIRECTION DE
Béatrice Hibou et Irene Bono

Le gouvernement du social au Maroc

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

« Recherches internationales » est une collection du CERI, dirigée par Jean-François Bayart.

Elle accueille des essais traitant des mutations du système international et des sociétés politiques, à l'heure de la globalisation. Elle met l'accent sur la donnée fondamentale de notre temps : l'interface entre les relations internationales ou transnationales et les processus internes des sociétés politiques, que peut symboliser le fameux ruban de Möbius. Elle propose des analyses inédites et rigoureuses, intellectuellement exigeantes, écrites dans une langue claire, indépendantes des modes et des pouvoirs.

Le CERI (Centre de recherches internationales) est une unité mixte de la Fondation nationale des sciences politiques et du CNRS.

Introduction

Gouverner le vivre ensemble

Béatrice HIBOU et Irene BONO

Sit-in devant des entreprises pour demander des embauches ou devant le Parlement pour exiger l'intégration dans la fonction publique, grèves pour refuser les externalisations, manifestations contre la vie chère, pour l'accès à la terre ou pour l'extension de droits spécifiques, protestations contre les concessionnaires, publics ou privés, de services publics, marches pour revendiquer une plus grande justice sociale : le « Printemps arabe » au Maroc, et son Mouvement du 20 février notamment, c'est tout cela, mais c'est plus précisément l'amplification de tels mouvements sociaux et surtout leur légitimation, permettant une publicisation de critiques jusque-là éparpillées, chuchotées, ou restreintes à des milieux privilégiés¹.

1. Telle est la thèse défendue par Béatrice Hibou dans « Le Mouvement du 20 février, le Makhzen et l'antipolitique. L'impensé des réformes au Maroc », *Le Kiosque du CERI*, mai 2011, dossier « Une hirondelle ne fait pas le printemps », rubrique en ligne sur le site du CERI (http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/art_bh2.pdf). En revanche, l'ample littérature sur le « 20 Février » a généralement abordé ces protestations sous l'angle de la sociologie des mobilisations. Voir par exemple T. Desrues, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections »,

Bénéficiant d'une attention renouvelée, les acteurs qui animent ces mouvements ont le plus souvent été perçus ou représentés luttant seuls face à un État peu enclin à s'intéresser à leur sort en dépit d'un discours sur la centralité de la question sociale² : la visibilité et l'attention publiques données alors aux protestations, pour certaines d'entre elles déjà anciennes, auraient fourni une occasion à des groupes et à des mouvements de « faire entendre leur voix ». D'autres récits ne nient pas la réalité des réponses apportées par l'État mais soulignent leur caractère décalé³ : certes, les initiatives matérielles promues par les autorités ont été nombreuses, mais celles-ci auraient moins pris en compte les demandes sous-jacentes aux revendications sociales et aux dénonciations de conditions d'existence difficiles qu'elles n'auraient constitué une stratégie pour neutraliser leur charge politique, transformant ainsi en simple « question sociale » une exigence politique qui aurait pu, si elle n'avait été

L'Année du Maghreb, 8, 2012, pp. 359-89 ; M. Bennani-Chraïbi et M. Jekhllaly, « Dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, 62 (5-6), 2012, pp. 867-93 ; F. Vairel, *Politique et mouvements sociaux au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, chapitre 8 ; S. Smaoui et M. Wazif, « Étendard de lutte ou pavillon de complaisance ? S'engager sous la bannière du "mouvement du 20 février" à Casablanca », dans A. Allal et T. Pierret (dir.), *Devenir révolutionnaires. Au cœur des révoltes arabes*, Paris, Armand Colin, 2013, chapitre 2 ; C. Baylocq et J. Granci, « "20 février". Discours et portraits d'un mouvement de révolte au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 8, 2012, pp. 239-258.

2. K. Bogaert, « The revolt of small towns : the meaning of Morocco's history and the geography of social protests », *Review of African Political Economy*, 42 (143), 2015, pp. 124-140 ; M. Buehler, « Labour demands, regime concessions : Moroccan unions and the Arab uprising », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 42 (1), 2015, pp. 88-103 ; M. Emperador Badimon, « "Où sont les diplômés chômeurs ?" Un exemple de pragmatisme protestataire à l'époque du "20 février" », *Confluences Méditerranées*, 78 (3), 2011, pp. 77-91.

3. Par exemple K. Bennafla et H. Seniguer, « Le Maroc à l'épreuve du printemps arabe : une contestation désamorcée ? », *Outre-Terre*, 29 (3), 2011, pp. 143-158 ; M. Abdel-Samad, « Why reform not revolution : a political opportunity analysis of Morocco 2011 protests movement », *The Journal of North African Studies*, 19 (5), 2014, pp. 792-809. Ces travaux utilisent parfois l'idée de « champ politique désamorcé » proposé par M. Tozy dans « Représentation/intercessions : les enjeux de pouvoir dans les champs politiques désamorcés au Maroc », dans M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, pp. 153-168, en en transformant le sens.

« désamorcée », remettre en cause l'ordre existant. De la même façon, les gouvernements à majorité islamiste, dirigés depuis novembre 2011 par Abdellilah Benkirane, seraient avant tout l'expression d'une « modernisation conservatrice⁴ », cherchant à combiner réformes économiques et stabilité sociale, bien plus qu'ils ne tenteraient de jouer des nouveaux rapports de force pour modifier la donne politique à l'origine des relations inégalitaires qui alimentent les demandes sociales⁵.

Ces appréciations sont en partie justifiées par les transformations au long cours du politique au Maroc. À l'observateur soucieux de l'actualité marocaine, il peut sembler qu'avec le règne de Mohamed VI tout est devenu « social ». Prince héritier déjà engagé dans les actions de solidarité, Mohamed VI a été qualifié de « roi des pauvres » dès son accession au trône. La charité, certes, mais surtout l'attention au « social » se voulaient révélateurs du nouveau règne et de son style de gouvernement, plus proche de la société et plus sensible aux demandes de la population ; un intérêt pour le social que de nombreuses initiatives ont concrétisé, telles la création de la Fondation Mohamed V pour la solidarité au profit des plus pauvres ou la réforme de la Moudawana⁶ en 2004. Le lancement, en 2005, de l'Initiative

4. L'expression est celle de Barrington Moore, proposée dans un tout autre contexte : B. Moore Jr., *Social Origin of Dictatorship and Democracy. Lord and Peasant in the Making of Modern World*, Boston, Beacon Press, 1966.

5. O. Bendourou, « La consécration de la monarchie gouvernante », *L'Année du Maghreb*, 8, 2012, pp. 391-404 ; J.-N. Ferrié et B. Dupret, « Maroc : réformer sans bouleverser », *Afrique du Nord-Moyen-Orient 2012-2013. Printemps arabes : trajectoires variées, incertitudes persistantes*, Paris, La Documentation française, 2012, pp. 15-27 ; T. Desrues, « Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : de l'art d'agiter les épouvantails », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015, pp. 195-222.

6. La Moudawana est le code du statut personnel au Maroc codifié en 1958, amendé en 1993 puis une seconde fois en 2004. Sur la réforme de la Moudawana sous Mohamed VI, voir J.-P. Bras, « La réforme du code de la famille au Maroc et en Algérie : quelles avancées pour la démocratie ? », *Critique internationale*, 37, avril 2007, pp. 93-125 ; N. Ouali, « Les réformes au Maroc : enjeux et stratégies du mouvement des femmes », *Nouvelles Questions féministes*, 27 (3), 2008, pp. 28-41 ; F. Cavatorta et E. Dalmasso, « Liberal outcomes through undemocratic means : the reform of the Code de statut personnel in Morocco », *The Journal of Modern African Studies*, 47 (4), 2009, pp. 487-506.

nationale pour le développement humain (INDH), programme de lutte contre la pauvreté érigé en « chantier de règne », aurait définitivement scellé l'éloignement de la monarchie du jeu politique et son recentrage sur la question sociale⁷. Cette manière de présenter le règne de Mohamed VI est souvent confortée par la description faite du règne de son père, le roi Hassan II, dépeint comme un grand stratège et fin politique, davantage soucieux de construire l'État-nation et d'asseoir définitivement l'autorité de la monarchie que de pourvoir aux besoins sociaux de la population. Ce que d'aucuns analysent comme la fragilité historique de l'État social au Maroc résulterait ainsi d'un choix délibéré constitutif d'un style de gouvernement autoritaire, dont la page serait enfin tournée à l'occasion de la succession dynastique.

Cette lecture donne à voir des manières très spécifiques par lesquelles le social est pensé aujourd'hui au Maroc. Selon elle, le social est saisissable. Il l'est à travers des acteurs bien précis qui le font ou l'incarnent : les jeunes, les diplômés chômeurs, les femmes soulaliyates⁸, les syndicalistes... mais aussi bien l'État ou la société civile. Il l'est aussi grâce à des actes et à des espaces donnés dans lesquels il prend vie : les rues, les esplanades devant des bâtiments publics et autres agoras pour ce qui est de la protestation sociale ; l'intervention publique, l'agence ou l'institution dédiée pour ce qui est de la politique sociale ; l'ONG, l'association ou le *semsar*⁹ pour ce qui est de la médiation

7. Voir, par exemple, M. Catusse, « Les réinventions du social dans le Maroc ajusté », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 105-106, janvier 2005, pp. 75-198 ; M. Catusse, B. Destremau et E. Verdier (dir.), *L'État face au débordement du social au Maghreb : formation, travail et protection sociale*, Paris, Karthala-Iremam, 2009.

8. Les Soulaliyates sont les descendantes des tribus qui défendent leur droit à bénéficier des terres collectives, au même titre que les hommes. Sur le mouvement des Soulaliyates, voir Y. Berriane, « Inclure les "n'ayants pas droit" : terres collectives et inégalités de genre au Maroc », *L'Année du Maghreb*, 13, 2015, pp. 61-78 et « Développement et contremouvements. Réflexions autour des conflits nés de la marchandisation des terres collectives au Maroc », *International Development Policy*, 8, septembre 2016.

9. Le *semsar* est une figure traditionnelle de courtage (en emploi, ou en tout genre de service). Voir J. Berque et G.-H. Bousquet, « La criée publique à Fès : étude concrète d'un marché », *Revue d'économie politique*, 3, 1940, pp. 320-345.

sociale. Le social est saisissable, en outre, par une temporalité singulière qui permet de distinguer des moments négligeant le social et des moments obnubilés par le social, des temps du politique et des temps du social, des durées de l'action politique et des durées de l'action sociale. Il est ainsi pensé dans une relation de causalité directe qui relie les politiques sociales aux revendications¹⁰, ou encore la « relation au social » à la nature du régime.

Le social, dans cette lecture, est conçu ensuite comme un tout uniforme, parce que l'État et la société sont compris comme des sphères aux contours strictement définis, leurs caractéristiques propres étant stables, et seules leurs relations réciproques se modifiant au gré d'événements extérieurs. C'est par exemple ce que laissent entendre les analyses qui tentent de déterminer qui, de l'État ou de la société civile, tient ou doit tenir les rênes du changement, ou se demandent qui sort gagnant du bras de fer engagé entre ces derniers¹¹. Le social, enfin, y est pensé comme immuable, comme une substance a-historique, connue et fixe quelles que soient les conditions politiques, économiques, techniques et idéologiques, quelles que soient les orientations d'une société. Ainsi, la centralité du social aujourd'hui est perçue comme l'expression de la sensibilité personnelle de Mohamed VI, comme s'il suffisait de changer de chef d'État pour que les besoins exprimés par la société trouvent enfin une concrétisation dans l'agenda étatique¹². En outre, les significations des

10. M. Catusse et F. Vairel (dir.), « Le Maroc de Mohamed VI. Mobilisations et action publique », numéro spécial de *Politique africaine*, 120, décembre 2010, pp. 5-104, et tout particulièrement l'introduction de M. Catusse et F. Vairel, « Question sociale et développement : les territoires de l'action publique et de la contestation au Maroc », pp. 5-23. Pour une analyse générale des effets de mobilisation que produisent les politiques publiques, voir C. Dupuy et C. Halpern, « Les politiques publiques face à leurs protestataires », *Revue française de science politique*, 59 (4), août 2009, pp. 701-722.

11. I. Fernández Molina, « The monarchy vs. the 20 February Movement : who holds the reins of political change in Morocco? », *Mediterranean Politics*, 16 (3), 2011, pp. 435-441 ; E. Dalmasso, « Surfing the democratic tsunami in Morocco : apolitical society and the reconfiguration of a sustainable authoritarian regime », *Mediterranean Politics*, 17 (2), 2012, pp. 217-232.

12. De façon symétrique, dans la littérature classique sur le Maroc indépendant, le « social » était laissé de côté dans la caractérisation des modes de gouvernement sous Hassan II, du fait de choix méthodologiques et d'une

enjeux sociaux propres à chaque moment historique – liées aux évolutions du capitalisme, au rôle des individus dans la société, à la plus ou moins grande légitimité de la technique et de la morale dans l'idéologie – sont comme occultées par une représentation réifiée du social. Ainsi, la conception de la « justice sociale », de la « souveraineté nationale » ou de la « solidarité » serait aujourd'hui la même qu'au début du siècle, et les « émeutes du pain » de 1981 et 1984 exprimeraient la même frustration que les actuelles « révoltes contre la vie chère », faisant fi des particularités propres aux rapports de force politiques, aux conditions économiques, au tissu social, au contexte international...

Ce livre s'attache à certaines des figures qui se trouvaient au centre des protestations et des revendications politiques au moment où nous commençons ce travail de recherche : les jeunes aux marges du marché de l'emploi qui tentent d'y pénétrer ; les femmes célibataires qui veulent être reconnues dans leur statut de mères ; les syndicalistes qui se voient chahutés par des intérêts divergents remettant en cause leur centralité ; les « petites bonnes » qui confient leur avenir professionnel à des intermédiaires ; les ressortissants des régions périphériques ou enclavées qui revendiquent tout à la fois leur spécificité et leur appartenance à la nation ; les ayants droit des terres collectives qui cherchent à travers elles à s'inclure dans l'économie productive ; les « pauvres » et autres « vulnérables » qui ont du mal à acheter un billet de bus, à supporter l'augmentation du prix du pain, et plus généralement qui ne cessent de

vision « par le haut » : J. Waterbury, *The Commander of the Faithful. The Moroccan Political Elite*, New York, Columbia University Press, 1970 ; R. Leveau, *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976 ; A. Hammoudi, *Master and Disciple. The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, The University of Chicago Press, 1997 ; R. Bourqia et S. G. Miller (eds), *In the Shadow of the Sultan. Culture, Power and Politics in Morocco*, Cambridge, Harvard University Press, 1999. En revanche, la littérature sur le Maroc colonial est beaucoup plus sensible à la « question sociale ». Voir, notamment, J. Lacouture et S. Lacouture, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Seuil, 1958 ; A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, 1982 ; R. Gallissot, *Le Patronat européen au Maroc : action sociale, action politique, 1931-1942*, Casablanca, Eddif, 1990.

« galérer ». Ces figures, érigées en symboles du malaise social, ont constitué pour nous des portes d'entrée pour saisir les modalités du « gouvernement du social » au Maroc. Plus précisément, nous avons cherché à comprendre la complexité des relations sociales et la multiplicité des pratiques qui se déploient derrière ces figures, que les mouvements de protestation représentent le plus souvent comme isolées de la société et de son environnement.

Notre analyse collective n'est pas née de la seule volonté de croiser des réflexions et des préoccupations qui, d'une manière ou d'une autre, pouvaient se rejoindre ; elle est le fruit de quatre années de travail en commun, construit au fil de séminaires mensuels qui ont réuni des spécialistes du Maroc contemporain de diverses disciplines¹³, de journées d'études qui ont élargi nos questionnements à d'autres terrains et situations politiques¹⁴, de lectures croisées qui nous ont amenés à explorer les fondements théoriques et les implications méthodologiques de nos questionnements¹⁵. Ce travail de longue haleine nous a permis de passer d'un attrait, spontané et peu distancié, pour les aléas de l'histoire sociale (en l'occurrence l'explosion des mouvements sociaux ayant marqué l'année 2011) à une analyse exigeante des manières de gouverner le social dans le Maroc contemporain. D'un point de vue méthodologique, il nous a paru salutaire de ne pas prendre ces événements pour ce qu'ils semblaient être, de ne pas les considérer comme des moments strictement définis et faciles à caractériser « d'un point de vue social » – du fait de la nature du leadership suprême (le Maroc de Hassan II versus celui de Mohamed VI) ou de l'idéologie (le Maroc interventionniste versus le Maroc libéral) –, mais de repérer en quoi ils pouvaient nous aider à penser le gouvernement au Maroc et

13. Notre groupe était plus large que ce que laisse voir ce livre, certains ayant été happés par leur thèse ou leurs études, d'autres préférant se consacrer à d'autres modes d'expression. La pluridisciplinarité a toujours guidé ce travail qui a, *de facto*, regroupé des sociologues, des politologues, des anthropologues, des spécialistes d'économie politique.

14. Grâce notamment à des chercheurs invités, spécialistes, entre autres, de Turquie, d'Inde, d'Europe, d'Amérique latine et d'Afrique.

15. Nous avons ainsi travaillé sur le néolibéralisme, sur la rente, sur l'intermédiation, ou encore sur la bureaucratisation.

ses transformations¹⁶. Le groupe de travail que nous avons constitué à partir de 2012, et dont certaines des recherches composent cet ouvrage, s'est avant tout efforcé de comprendre la diversité, mais aussi la complexité de ce qui était gouverné au nom du social, de ce qui permettait de traiter les enjeux sociaux, et des modalités par lesquelles les problématiques sociales étaient prises en compte dans des situations très précises – du port de Casablanca aux maisons de jeunes de quartiers populaires, des transports urbains au système de subvention de la farine et du pain, du courtage de l'emploi domestique à la patrimonialisation d'une région marginalisée, de la gestion des terres collectives à l'aide aux mères célibataires.

Les espaces-moments de gouvernement : entre hétérogénéité et discontinuité

L'un de nos préalables a été de ne pas considérer *a priori* l'« absence d'État » et la « défaillance » des interventions publiques comme le signe de situations non gouvernées, mais d'identifier, dans des configurations particulières, la pluralité des acteurs qui contribuent, consciemment ou non, volontairement ou à leur insu, à organiser, voire à discipliner le vivre ensemble. Les recherches réunies ici mettent en lumière des situations extrêmement subtiles : certaines se caractérisent par un laisser-faire, une délégation, voire une absence d'acteurs étatiques dans le « gouvernement du social » ; d'autres mettent en exergue l'importance prise par l'intermédiation et par des acteurs extérieurs au cercle des autorités publiques ou contribuant au gouvernement sans s'en revendiquer, voire sans s'en rendre compte, en faisant autre chose ; d'autres encore donnent à voir des acteurs jouant sur les actions des autres, sur les dépendances mutuelles, ou s'appropriant des dynamiques

16. C'est aussi ce principe qui a guidé notre travail sur l'injustice au Maghreb : I. Bono, B. Hibou, H. Meddeb et M. Tozy, *L'État d'injustice au Maghreb. Maroc et Tunisie*, Paris, Karthala, 2015.

autonomes et indépendantes de ce dernier¹⁷. Ces recherches montrent que le gouvernement du social n'est pas tant le fait de fonctionnaires (des agences publiques du port, du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture ou de l'Intérieur, des administrations locales, des caisses, des hôpitaux), de décideurs ou d'élus nationaux ou locaux que celui d'acteurs sociaux, qui jouent parfois un rôle classique de délégataires pour les pouvoirs publics (tels les associations, les experts, voire les syndicats, et auparavant l'*amin*¹⁸, le *raïs*¹⁹ ou le *kabran*²⁰), mais sont souvent des acteurs improbables (tels le *semsar*, le gardien, les fédérations professionnelles), ou des acteurs publics agissant hors du champ de leurs compétences (comme les *caïds* se retrouvant à contrôler des prix ou les *walis* à intervenir dans le domaine des transports publics). Elles suggèrent que le gouvernement du social résulte certes de politiques publiques, de décisions prises par ceux qui gouvernent – à partir de leur rôle et de leur panoplie officiels, ou de positions officieuses et de pratiques informelles, voire de véritables « arrangements » avec la norme –, mais s'exerce surtout par le truchement d'autres acteurs. Ce truchement peut prendre de multiples formes²¹.

17. Ce que le groupe de chercheurs travaillant sur la trajectoire turque (dont nous avons invité certains membres lors de nos journées d'études) a très bien montré dans M. Aymes, B. Gourisse et É. Massicard (dir.) *L'Art de l'État en Turquie. Arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*, Paris, Karthala, 2014, et notamment B. Gourisse, « Ordonner et transiger. L'action publique au concret dans l'Empire ottoman et en Turquie » (voir également, du même auteur, *La Violence politique en Turquie. L'État en jeu [1975-1980]*, Paris, Karthala, 2014).

18. Durant la période précoloniale, l'*amin* est le représentant des membres d'une corporation auprès des autorités. Voir L. Massignon, *Enquête sur les corporations d'artisans et de commerçants au Maroc (1923-1924)*, Rabat, Bouregreg, 2014.

19. Le *raïs* est une sorte de contremaître qui contrôle les membres de la corporation et les recrute. Voir L. Massignon, *Enquête sur les corporations*, op. cit.

20. Contrairement à l'*amin* ou au *raïs*, le *kabran* (caporal) de l'époque coloniale est extérieur au métier qu'il encadre. Il joue un rôle d'interface entre les ouvriers (marocains) et le patron (français). Voir R. Gallissot, *Le Patronat européen au Maroc...*, op. cit.

21. Sur le truchement (ou « décharge », à partir de la traduction française des termes allemands *Verpachtung* et *Überweisung*), voir M. Weber, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*

Il peut revêtir les habits de la délégation en bonne et due forme, scellée par un contrat, de façon instituée et consciente, ou ceux du gouvernement par intermédiaires ou courtiers, forme de gouvernement à distance plus informelle et personnelle que la délégation mais tout aussi consciente et volontaire, qui fait de la proximité et de l'attention aux particularités ou à la diversité une marque distinctive. Il peut encore s'incarner dans l'appropriation, par les gouvernants, des effets d'actions sociales d'origine non gouvernementale. Il peut, enfin, résulter d'actions sociales autonomes et de dynamiques plurielles ouvrant des possibilités de gouverner par élargissement des lieux, des acteurs, des points d'insertion dans la société.

Un autre parti pris de notre travail concerne la question des « problèmes publics » que des « demandes sociales » peuvent poser : nous n'avons considéré ni les « problèmes publics » ni les « demandes sociales » comme étant définis au préalable, en dépit des dénonciations pointant la fragilité de leur prise en charge. Nous avons saisi cette question à un double niveau. D'une part, en prenant en compte l'inscription historique de ce processus, nous avons tenté de comprendre pourquoi un fait social était, ou non, constitué en « problème »²². D'autre part, nous avons cherché à déceler comment les multiples formes de truchement précédemment évoquées contribuaient à faire émerger des logiques sociales qui s'enchevêtraient pour configurer le vivre ensemble. Dans certaines situations, un dispositif pensé pour gouverner un problème public déterminé permet, par extension, de gouverner un ensemble de questions beaucoup plus vaste. Dans d'autres, un même dispositif peut gouverner diverses questions distinctes, promues chacune au rang de problème public. Dans d'autres encore, un dispositif mis en place pour une situation déterminée se trouve en gouverner une tout autre... Les différents chapitres de ce volume montrent

(traduit par P. Bouchindhomme), Paris, Gallimard, 1991, notamment pp. 72-92 ; *La Domination* (traduit par I. Kalinowski), Paris, La Découverte, 2014. Pour la conceptualisation en termes de décharge, B. Hibou, « La décharge, nouvel interventionnisme ? », *Politique africaine*, 73, mars 1999, pp. 5-21 et, sous sa direction, *La Privatisation des États*, Paris, Karthala, 1999.

22. Pour une analyse très subtile de cette problématique, voir E. Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 2015.

ainsi que le gouvernement du social n'est pas la réponse cohérente et délibérée à des demandes précises. En l'occurrence, il n'est pas seulement la réponse à une demande de transport, à la nécessité d'améliorer la condition des bonnes et des employées domestiques, de faire face à la « cherté de la vie » ou de traiter les revendications d'ayants droit fonciers ; il n'est pas non plus seulement l'expression d'une exigence morale vis-à-vis d'exclus ou de marginalisés, d'une volonté de prise en compte des difficultés des « jeunes », d'une nécessité historique de lutte contre la marginalité, ou de l'exigence d'une nouvelle gestion des relations de travail. Il apparaît davantage comme un ensemble d'actions qui ressortissent à différents ordres : ordre sécuritaire ; ordre social, avec ses questions touchant à la hiérarchie, à la stratification, au rôle de la famille ; ordre interprétatif (quelle signification accorder par exemple à la responsabilité, à la demande, royale ou populaire, de mobilité, à l'exigence de respect des droits économiques et sociaux ou de développement humain, à la moralité, à l'intérêt général, à l'appartenance nationale et, en dernière instance, à la justice sociale ?)²³. Toutes ces modalités ont en commun d'être des formes de « gouvernement au moindre coût²⁴ » qui s'appuient davantage sur des occasions, des logiques de situation, des chaînes de délégation et des compatibilités circonstancielles que sur la mobilisation de ressources propres distinctement définies.

Une telle démarche nous a conduits à réfléchir de façon collective à la définition des contours de nos terrains, en identifiant des *espaces-moments* spécifiques permettant d'appréhender les faits non intentionnels et indéfinis de gouvernement. À partir de l'hypothèse qu'il n'y a pas de « moments pour le social », ou de « moments du social », encore moins de questions qui seraient « sociales » et d'autres qui ne le seraient pas, il nous a fallu mettre en évidence des espaces et des moments qui nous permettaient de saisir le gouvernement du social. Nous avons donc dès le départ choisi de déconstruire le

23. I. Bono, B. Hibou, H. Meddeb et M. Tozy, *L'État d'injustice au Maghreb...*, *op. cit.*

24. Sur l'historicité du gouvernement au moindre coût, voir M. Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

point d'entrée qu'avaient constitué les protestations, les contestations ou les structurations sociales rendues visibles par le « Printemps arabe » marocain pour l'intégrer dans des relations sociales autrement plus complexes et inscrites dans la durée. Les espaces-moments analysés dans cet ouvrage sont loin d'être exhaustifs : ils ont été choisis non pour leur actualité mais pour leur intérêt intrinsèque, ou parce qu'ils émergeaient de trajectoires de recherche personnelles. En assumant comme parti-pris le caractère indéfini du social que nous inspire notamment la sociologie historique du politique, leur analyse nous a permis d'aborder des questions au cœur du discours sur le social au Maroc de façon décalée, tout en mettant en lumière des problématiques qui restent le plus souvent en marge de ce qui est considéré comme « social ». Identifier des espaces-moments a donc été notre manière de donner à voir le caractère temporaire, discontinu, disparate, hétérogène, incertain et inachevé du gouvernement du social²⁵.

Nadia Hachimi Alaoui a ainsi choisi de se concentrer sur les moments de crise dans l'espace des transports pour interroger la cohésion sociale à Casablanca. C'est en effet dans ces moments de crise que le wali, formellement absent de l'organigramme des transports, exerce son pouvoir, non en vertu de textes ou de compétences – insignifiantes dans ce domaine –, mais de sa position de représentant du gouvernement et du roi dans des situations, par définition discontinues et imprévisibles, de blocage et de pratiques de « défaussement » de certains acteurs... et de sa capacité d'arbitrage. Alors que les enjeux sociaux du transport sont habituellement traités sous la forme de « demandes sociales » de certaines catégories de la population (étudiants, pauvres, habitants de quartiers périphériques...) auxquelles les interventions publiques et la planification devraient répondre²⁶, Nadia Hachimi Alaoui met en lumière la

25. Se focaliser sur des « espaces », des « lieux », des « moments » est aussi la démarche proposée par M. Carrel et C. Neveu pour saisir l'expérience ordinaire de la citoyenneté : M. Carrel et C. Neveu, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 2014.

26. T. Zhiri Oualalou, « Le système de transport à Casablanca : logiques techniques, systèmes politiques locaux et dynamiques urbaines », dans C. de Miras (dir.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat,

capacité du wali à se saisir de ces moments de crise, en mobilisant ses ressources symboliques et personnelles, pour les transformer en « moments pour faire²⁷ ». Elle montre ce faisant que cette capacité façonne, dans l'improvisation et au gré des circonstances, l'exercice du pouvoir et de la domination à partir des relations sociales existantes, érigeant dès lors ce représentant de l'État en « sécurisateur du social ». Ahmed Bendella, lui, se penche sur un autre genre de crise, et sur un autre type d'espace : celui du statut foncier qui discipline la propriété des terres collectives, dont la fonctionnalité se voit de plus en plus remise en question par les ayants droit. Plutôt que de traiter des terres collectives sous l'angle de l'unité sociale que forme la tribu, en remontant à l'origine de cette institution juridique²⁸, il se focalise sur des moments de dépossession des terres collectives pour suggérer que ces dernières sont un lieu de fiction – créé par des lois, mais aussi par des constructions intellectuelles – qui entre en conflit avec les pratiques qu'en ont différents groupes sociaux ; et que c'est précisément ce lieu de fiction qui discipline l'appartenance, la cohésion, la stratification et la responsabilité sociales dans des territoires rarement touchés de manière directe par l'intervention étatique.

La focalisation sur des interventions directes du gouvernement peut aussi permettre de cerner des espaces-moments à partir desquels appréhender la nature discontinue de son action et la conflictualité des différentes logiques qui disciplinent le vivre ensemble. Se penchant sur le Rif à l'heure des initiatives de patrimonialisation, Badiha Nahhass montre en quoi la marginalité de cette région s'est construite dans le temps comme une

INAU-IRD, 2005, pp. 255-280 ; C. de Miras et X. Godard, « Les firmes concessionnaires de service public au Maroc : eau potable, assainissement et transports collectifs », *Revue Méditerranée*, 2006, pp. 113-124 ; J. Le Tellier, « Les grands taxis : approche du système de transport et de la mobilité au Maroc », *Annales de géographie*, 2, 2005, pp. 163-186.

27. Expression de Nadia Hachimi Alaoui – chapitre 2.

28. N. Bouderbala, « Les terres collectives du Maroc dans la première période du protectorat (1912-1930) », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 79 (1), 1996, pp. 143-156. Le lien tribal est aussi la perspective qu'adopte le plus souvent le débat public au Maroc sur la question des terres collectives.

donne naturelle et inévitable, en occultant les tensions et les conflits qui lui sont constitutifs. Contrairement à une littérature florissante qui fait du Rif le champ par excellence de la contestation sociale, précisément parce que l'État en serait absent et incapable de répondre à ses demandes sociales²⁹, elle soutient que le gouvernement de la marginalité de cette région historiquement déshéritée doit être saisi à partir des dynamiques de (re)découverte de la mémoire locale et de patrimonialisation. Les conflits que ces dynamiques déclenchent entre différents acteurs mettent en lumière le caractère inachevé, temporaire et circonstanciel de ce gouvernement de la marginalité qu'alimentent des compréhensions différentes de ce qu'est être rifain, citoyen, national. Si le sujet des mères célibataires est désormais un classique des « questions sociales » au Maroc, l'accent est généralement mis sur les besoins sociaux des femmes, et sur le rôle de la société civile dans leur prise en charge³⁰. Irene Capelli a choisi au contraire d'aborder le sort des femmes enfantant hors mariage par les modalités de leur traitement, ce qui l'amène à souligner la fragmentation temporelle, spatiale et procédurale du gouvernement de la santé. Son analyse de l'aide que les associations leur apportent suggère que la catégorie de « mère célibataire » est avant tout un lieu d'affirmation de normes sociales, inscrit dans des configurations d'antagonisme, de violence symbolique, voire physique qui vont bien au-delà de l'intervention en faveur des mères et de leurs enfants.

Ces espaces-moments du gouvernement du social émergent également des dispositifs de régulation, comme ceux à destination des « jeunes ». La « jeunesse » constitue en effet un objet

29. Á. Suárez Collado, « Territorial stress in Morocco : from democratic to autonomist demands in popular protests in the Rif », *Mediterranean Politics*, 20 (2), 2015, pp. 217-234. C'est notamment l'un des discours par lesquels la marginalité du Rif a été traitée dans le cadre des travaux de l'Instance Équité et Réconciliation (IER).

30. S. Naamane-Guessous et C. Guessous, *Grossesses de la honte. Étude sur les filles-mères et leurs enfants au Maroc*, Casablanca, Afrique Orient, 2011 ; S. Willman Bordat et S. Kouzzi, « Legal empowerment of unwed mothers: experiences of Moroccan NGOs », dans S. Golub (ed.), *Legal Empowerment : Practitioners's Perspectives*, Rome, IDLO – International Development Law Organisation, 2, 2010, pp. 179-201. C'est aussi l'angle par lequel le thème est le plus souvent abordé dans le débat public.

classique du social, au Maroc comme ailleurs, que cela soit dans les discours politiques ou technocratiques, ou dans les analyses scientifiques, objet renouvelé ces dernières années par la découverte des vertus de la participation³¹. En étudiant non les jeunes mais les maisons de jeunes, Yasmine Berriane renouvelle l'analyse. Elle montre comment la jeunesse, auparavant gouvernée par la création d'espaces physiques, à partir d'un lieu inscrit dans le territoire, l'a peu à peu été par la création d'espaces normatifs dans lesquels les associations ont joué un rôle fondamental, ces évolutions symbolisant le passage d'un gouvernement par l'espace à un gouvernement par la délégation et les normes. L'observation du déroulement quotidien de la vie dans un tel lieu révèle que son fonctionnement a historiquement permis de prendre en charge des enjeux d'ordre social qui vont bien au-delà de son objectif affiché. Concrètement, la maison de jeunes du quartier populaire étudié a certes permis que le temps libre des jeunes soit encadré, mais elle a surtout ouvert un espace-moment de mobilité et de cohésion sociale pour tout le quartier. De même, Valentine Schehl montre que le gouvernement de la farine et du pain dépend moins de la gestion de la Caisse de compensation ou de la fixation, à dates connues, du montant de la subvention que de multiples moments éparpillés dans le temps et dans l'espace, que ces moments de reconfigurations des relations sociales soient politiques (électoraux, clientélistes), professionnels ou administratifs. En s'affranchissant des débats publics focalisés sur les seules protestations contre la vie chère³², et en investissant des sujets aussi arides

31. La littérature sur les « printemps arabes » a contribué à renouveler ces arguments. Voir, à titre d'exemple, « Arab youth and politics », *Mediterranean Politics*, 17 (1), 2012, numéro spécial dirigé par E. C. Murphy, notamment l'introduction, « Problematizing Arab youth : generational narratives of systemic failure », pp. 5-22 ; et, sur le cas marocain, T. Desrués, « Moroccan youth and the forming of a new generation : social change, collective action and political activism », pp. 23-40. Pour une analyse critique de la jeunesse comme objet du social, voir I. Bono, « Une lecture d'économie politique de la "participation des jeunes" au Maroc à l'heure du Printemps arabe », *Revue internationale de politique comparée*, 20 (4), 2014, pp. 145-166.

32. Ces débats reprennent un argument classique, qui a souvent été analysé par la littérature académique. Voir, à titre d'exemple, P. Janin, « Les "émeutes de la faim" : une lecture (géo-politique) du changement (social) », *Politique*

que la formation des prix et les méandres des multiples « sentiers de la subvention³³ », elle montre que le prix, dont la régulation est provisoire et discontinue, est un haut lieu de constitution de rapports sociaux et d'arrangements. Ces derniers assignent à toute une série d'acteurs leur place dans le gouvernement de la farine et du pain, sans même qu'ils en soient conscients, du boulanger à l'importateur de blé, du minotier au transporteur, du *moqaddem*³⁴ au contrôleur des prix, des fédérations professionnelles aux organisations de défense des droits de l'homme...

Enfin, ces espaces-moments du gouvernement du social peuvent naître de l'intermédiation dans des lieux économiques bien précis. Leila Bouasria a ainsi axé sa recherche sur l'intermédiation en emploi domestique, sujet rarement abordé dans la littérature scientifique et évoqué dans le débat public sous le seul angle des « petites bonnes », ces mineures exploitées, voire maltraitées³⁵. Elle montre que, en dépit des réformes, la loi et son caractère continu, régulier, prévisible paraît de peu d'influence sur la régulation de l'emploi domestique, directement dépendant des transformations de l'intermédiation assurée par les *semsar*, transformations qui sont elles-mêmes liées aux évolutions démographiques, économiques, sociales, culturelles de classes sociales et groupes différents, et donc nécessairement segmentées, hétérogènes et incohérentes. Cette configuration est également illustrée par le comportement syndical dans le port

étrangère, 2, été 2009, pp. 251-263 et, en perspective historique sur le cas marocain, M. Mounfiq, « Les émeutes de juin 1981 à Casablanca », dans D. Le Saout et M. Rollinde (dir.), *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée*, Karthala, Paris, 1999, pp. 255-262.

33. Expression de Valentine Schehl – chapitre 3.

34. Le *moqaddem* est l'auxiliaire de l'administration, au contact direct avec la population. Voir R. Leveau, *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976.

35. Le thème des « petites bonnes » s'est notamment affirmé à l'attention du public à la suite de la dénonciation de cas répétés de violences très graves subies par des mineures employées dans le travail domestique. La production normative en matière d'emploi domestique s'est polarisée sur ce seul thème. Pour une réflexion académique sur le sujet, voir M. Lahlou, « Le travail des enfants au Maroc : le phénomène des "petites bonnes" », dans F. Rhissassi et A. Moulayrchid (dir.), *Actes du colloque Femmes et État de droit*, 19-20 avril 2002, Rabat, Dar Al Qalam, pp. 161-195.

de Casablanca. La question syndicale a souvent été abordée, surtout pour la période du protectorat et celle succédant immédiatement à l'indépendance, à travers le prisme des droits sociaux des travailleurs et de leurs protestations pour les acquérir, d'abord, puis pour les défendre et les garantir, même si les études et les débats sur ce sujet se font désormais rares, notamment depuis la réforme du code du travail de 2004³⁶. L'intérêt du regard proposé par Redouane Garfaoui est de nous montrer le syndicat dans une tout autre posture : en l'occurrence s'affirmant comme acteur clé du gouvernement du social, grâce à son rôle d'intermédiaire en emploi jouant sur le temporaire, le précaire et l'instable. Il décrit des forces syndicales s'ajustant à l'évolution des rapports de force qu'elles contribuent à façonner, non pas une fois pour toutes, mais sans cesse et de façon sporadique, d'abord dans la lutte entre intérêts coloniaux, forces de compromis et mouvement national, ensuite dans les conflits entre administration, pouvoir central et partis politiques, enfin dans les luttes internes pour s'adapter aux transformations du capitalisme.

Les cas étudiés dans ces pages sont moins importants en tant que tels que pour ce qu'ils disent sur les façons de gouverner le social³⁷. La prise en compte du caractère indéfini du social nous a amenés à ne pas considérer ce dernier comme l'apanage de certains acteurs (le syndicat, le diplômé chômeur, l'assistante sociale, l'animateur, l'association), de certains espaces (l'enceinte industrielle ou portuaire, l'administration ou l'une de ses antennes locales, l'hôpital, le musée), de certaines

36. Voir notamment le travail en trois volumes de A. Ayache, *Le Mouvement syndical au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 1982, 1990 et 1993 ; sur les syndicats à l'époque du « dialogue social » qui a permis la réforme du code du travail, voir M. Catusse, « Les métamorphoses de la question syndicale au Maroc », *Critique économique*, 5, 2001, pp. 39-67.

37. Notre groupe de travail a d'ailleurs été l'occasion de travailler ces caractéristiques du gouvernement du social à partir d'autres entrées, tels l'autonomie de la presse, la bureaucratisation du religieux, la démocratisation de l'enseignement dans les communes rurales, le marché des cours particuliers de soutien scolaire, la délégation à des concessionnaires de services publics ou la médiation dans des conflits miniers. Ces chapitres n'ont pas pu voir le jour pour diverses raisons, mais les réflexions menées à partir de ces terrains ont enrichi notre problématique du gouvernement du social.

relations de causalité (un déficit de politique aboutissant à une contestation, une inégalité engendrant une revendication d'intégration et de plus grande justice), de certaines temporalités (celle des interventions sociales ou encore celle de la logique action-effets-évaluation). Nous avons abordé chacun de ces terrains à partir d'une constellation aussi large que possible d'acteurs, d'intérêts, de logiques, d'espaces, de causalités, de temporalités, en cherchant à mettre en évidence la simultanéité de tendances, de traits et d'interprétations différents, voire contradictoires, et donc l'existence de conflits, de luttes, de concurrences qui sont la condition du gouvernement. Tous les chapitres de ce volume suggèrent le caractère ambigu, instable et provisoire des configurations de gouvernement, leur dimension non intentionnelle, y compris lorsque s'y observent des volontés d'orienter l'action, lorsque des institutions ont été fondées ou des décisions prises³⁸.

Dès lors, et peut-être de façon quelque peu paradoxale, ce que nos terrains montrent aussi, c'est que ce qui est souvent analysé comme une « découverte du social », une « montée du social », voire un « débordement du social » doit être interprété comme une transformation de la signification que prennent les relations entre acteurs, avec une plus grande convergence entre ce que les uns et les autres anticipent de leurs actions mutuelles et une légitimité renforcée d'un certain regard : en l'occurrence, une compréhension en termes de « questionnements sociaux », d'« enjeux sociaux », de « réalisations sociales ». Interpréter ces

38. Sur cette dimension non intentionnelle, y compris dans l'exercice de la domination, voir B. Hibou, *Anatomie politique de la domination*, Paris, La Découverte, 2011, notamment la seconde partie de l'ouvrage qui s'inspire de M. Weber (par exemple dans *Éthique protestante et esprit du capitalisme*, *op. cit.*, ou dans *Œuvres politiques*, *op. cit.*). Voir également A. Yurchak, *Everything Was Forever Until it Was No More. The Last Soviet Generation*, Princeton, Princeton University Press, 2006 ; T. Mason, « Intention and explanation. A current controversy about the interpretation of National Socialism », dans T. Mason, *Nazism, Fascism and the Working Class*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, pp. 212-230 ; J. Lonsdale, « The conquest state of Kenya, 1895-1905 », dans B. Berman et J. Lonsdale (eds), *Unhappy Valley. Conflict in Kenya & Africa*, Athens, Ohio University Press, 1992 ; J.-F. Bayart, *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

situations comme l'expression d'une protestation, de la contestation d'un ordre (qui ne serait pas assez social), comme une « réponse » à ces contestations de la part de l'État (qui serait contraint par le bas et par les événements), ou inversement comme un retrait, voire un laisser-faire de celui-ci face à l'importance prise par les acteurs non étatiques (l'État laissant faire parce qu'estimant que sa place, son rôle et donc l'ordre social ne sont pas remis en cause), amènerait à supposer une intention mais aussi une extériorité, voire une supériorité de l'État, qui ne permettrait pas de prendre en compte les transformations de sens. Alors qu'auparavant l'insertion des mères célibataires dans les programmes sociaux, la question de la mémoire collective, la situation des « bonnes », et même le développement de programmes sociaux, ne constituaient une priorité ni pour l'État ni pour les ONG – la conception des relations sociales légitimant la charité, islamique ou non, et ne rendant pas l'État responsable de la situation sociale –, elles le deviennent sous l'effet d'une série de transformations convergentes³⁹. Ainsi, l'importance accrue de la « société civile », des ONG et associations, des intermédiaires dans le gouvernement du social (mais il en va de même des experts) ne doit pas seulement se lire dans le registre de l'impuissance (l'État n'a pas les ressources nécessaires), dans le registre de l'instrumentalisation délégataire (l'État veut faire faire son travail par d'autres ou l'État laisse faire son travail par d'autres), ou dans le registre de l'émancipation et du pouvoir (la société civile s'impose à l'État). Elle doit aussi se lire comme la reconnaissance de l'hégémonie d'une approche des relations et des questions sociales qui privilégie la participation et l'implication d'une diversité d'acteurs devenus dès lors tous en partie responsables, comme la prééminence d'une conception du monde et d'une signification des enjeux sociaux qui légitiment la multiplicité

39. Cela n'est évidemment pas propre au Maroc contemporain. Par analogie, on peut observer le même type de transformations ayant accompagné, en France, l'émergence de la « question sociale » lors de la naissance de la société libérale, ou au lendemain de la Seconde guerre mondiale lors de l'institutionnalisation de la sécurité sociale. Voir respectivement G. Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*, Paris, Seuil, 1993 et C. Bec, *La Sécurité sociale. Une institution de la démocratie*, Paris, Gallimard, 2014.

des registres et la diversité des points de vue derrière l'acceptation de règles de conduite, et comme un jeu sur les attentes mutuelles de ce que les autres acteurs anticipent et comprennent de la vie en société et des responsabilités des uns et des autres. Autrement dit, ce que nous mettons en avant, c'est une problématique de l'« énonciation du social » dans une veine proche de l'« énonciation du politique », qui s'oppose à une essentialisation du social⁴⁰.

La formation continue du gouvernement : entre conflit et ajustement permanents

Nos façons d'aborder la question du gouvernement du social mettent en lumière une caractéristique qu'il nous a paru utile d'approfondir, à savoir la simultanéité de la rencontre d'intérêts et de comportements foncièrement hétérogènes, voire incompatibles sur des enjeux sociaux précis, d'une part, et de la perpétuation des conflits, et même de leur centralité, d'autre part. Pour tenter d'aller plus avant dans la problématisation de ces modalités de gouvernement très subtiles, faites aussi d'actions non intentionnelles, de la part d'une multitude d'acteurs, le concept d'« action en entente » nous a semblé particulièrement éclairant. Pour Weber, ce concept désigne une action orientée en fonction d'implicites, de sous-entendus, « comme si » un ordre existait, mais en l'absence d'accord, même tacite, puisqu'elle ne renvoie précisément pas à l'harmonie et au consensus, mais bel et bien à la permanence de luttes et de conflits⁴¹. Weber le souli-

40. Sur l'énonciation du politique, voir J.-F. Bayart, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 35 (3), 1985, pp. 343-373 (qui s'inspire de Michel de Certeau et de Mikhaïl Bakhtine).

41. M. Weber, « De quelques catégories de la sociologie de compréhension », dans *Concepts fondamentaux de sociologie* (introduit et traduit par J.-P. Grossein), Paris, Gallimard, 2016 et J.-P. Grossein, « De l'interprétation de quelques concepts weberiens », *Revue française de sociologie*, 46, 2005/4, pp. 685-721. On retrouve cette conception chez Michel Foucault, notamment dans son concept de gouvernementalité.

gnait lui-même : « la lutte traverse potentiellement tous les modes d'action en communauté⁴² ». Étant entendu que, chez lui, action en communauté est synonyme d'action sociale. Il s'agit d'une « constellation » d'intérêts, de logiques, de comportements qui convergent parce qu'ils se conforment à l'habituel, parce qu'ils ne cessent de s'ajuster, non pas de façon spontanée et harmonieuse mais bien au contraire par des conflits, des antagonismes, des luttes, des concurrences et des relations asymétriques, parce que ces conflits et ces luttes font émerger des conceptions du monde et des univers de sens, mais aussi une signification hégémonique qui n'interdit pas pour autant d'autres conceptions et significations, mais qui laisse apparaître une dimension fragmentée, désagrégée, non consciente de ce qui est finalement partagé. Autrement dit, chercher à cerner le gouvernement du social a consisté pour nous à caractériser cette modalité de gouvernement qui aboutit à la définition d'un vivre ensemble qui advient et se perpétue sans qu'il y ait pour autant une action intentionnellement dessinée pour ce faire, sans qu'il y ait harmonie et consensus, sans qu'il y ait partage de valeurs, de conceptions, de significations⁴³. Prendre en compte cette absence d'harmonie et de consensus nous a paru au contraire fondamental, et pour cela la réflexion gramscienne sur le sens commun nous a aidés. Pour Gramsci, le sens commun est la manière – moins argumentée, moins cohérente, mais aussi plus diffuse et implicite que la philosophie – qu'a chaque groupe social d'exprimer sa conception du monde⁴⁴. La prise en compte

42. M. Weber, « De quelques catégories de la sociologie de compréhension », art. cité, p. 211.

43. Cette conceptualisation, ici inspirée de Max Weber, est convergente avec les conceptualisations africanistes qui distinguent entre « construction » et « formation » de l'État (J. Lonsdale, « The conquest state of Kenya, 1895-1905 », art. cité) ou qui mettent en avant l'importance du « politique par le bas » (J.-F. Bayart, « Le politique par le bas en Afrique noire », *Politique africaine*, 1, mars 1981, pp. 52-82 ; J.-F. Bayart, A. Mbembe et C. Toulabor, *Le Politique par le bas en Afrique*, édition revue et augmentée, Paris, Karthala, 2008).

44. A. Gramsci, *Quaderni del carcere*, Turin, Einaudi, 1975, notamment cahier 1, notes 65 (« Ogni strato sociale ha il suo "senso comune" che è in fondo la concezione della vita e la morale più diffusa ») et 89 (« Concezione del mondo non solo non elaborata e sistemizzata [...], ma molteplice, nel senso che è una giustapposizione meccanica di parecchie concezioni del

du sens commun permet ainsi d'intégrer dans l'analyse du gouvernement du social ce qui, dans le vivre ensemble, demeure sous-entendu, implicite, impensé ; elle permet également de considérer les dynamiques qui président à la formation de ces impensés, ainsi que les relations sociales et les institutions qui se construisent autour d'eux. La nature désarticulée, incohérente, inconséquente, fragmentaire et juxtaposée des conceptions du monde qui coexistent dans une société donnée ne doit pas être comprise comme le signe d'une désagrégation, mais plutôt comme le déclencheur d'une dynamique continue de reformulation des sous-entendus qui disciplinent le vivre ensemble à travers les conflits qu'ils peuvent déclencher⁴⁵. Sous cet angle, la distinction entre gouvernants et gouvernés, ou entre dominants et dominés, est de peu d'intérêt pour penser le gouvernement du social : tout acteur participe d'une conception du monde, tout en contribuant ainsi à la maintenir, à la modifier, et à en créer de nouvelles⁴⁶. Le sens commun que partagent différents acteurs associe activité et passivité, adhésion et soumission, initiative et inertie. Appréhender le gouvernement du social sans définir au préalable les contours des objets que nous allions observer nous a donc amenés à nous concentrer sur les manifestations les plus matérielles et quotidiennes des sous-

mondo, se addirittura non è un museo di frammenti di tutte le concezioni del mondo e della vita che si sono succedute nella storia »). Pour une reconstruction de l'usage que l'auteur propose de l'expression « sens commun », voir G. Liguori, « Senso comune », dans G. Liguori et P. Voza, *Dizionario gramsciano. 1926-1937*, Rome, Carocci, 2009, pp. 759-761 (accessible sur le site en ligne <http://dizionario.gramsciproject.org/>).

45. A. Gramsci, *Quaderni dal carcere*, op. cit., et notamment cahier 8, note 173 (« Il senso comune non è una concezione unica nel tempo e nello spazio : esso è il "folclore" della filosofia, e come il folclore si presenta in forme innumerevoli : il suo carattere fondamentale è di essere una concezione del mondo disgregata, incoerente, inconsequente, conforme al carattere delle moltitudini di cui esso è la filosofia ») et cahier 11, note 12 (« [...] "pensare" senza averne la consapevolezza critica, in modo disgregato e occasionale »). Sur le concept de désarticulation dans la pensée de Gramsci, voir G. Prestipino, « Disgregato-disgregazione », dans G. Liguori et P. Voza, *Dizionario gramsciano*, op. cit.

46. La lecture que propose J.-F. Bayart du concept foucauldien de gouvernementalité nous a également été utile pour problématiser les multiples significations de l'action dans les processus de gouvernement. Voir notamment J.-F. Bayart, *Le Gouvernement du monde...*, op. cit.

entendus qui caractérisent le vivre ensemble, tout en mettant en lumière les asymétries et les conflits qui lui sont consubstantiels. Cela nous a poussés à prendre en compte des actions, comportements, relations et institutions si quelconques, si banals qu'ils ne sont pas même explicités, encore moins analysés.

La perpétuation, le devenir et la transformation continue font le quotidien et la normalité des pratiques de gouvernement. Gramsci l'a montré : le sens commun qui oriente l'agir social peut faire l'objet d'actions pour tenter de l'influencer ou de le transformer, mais il ne peut être éliminé ; il est nécessairement remplacé par un autre sens commun⁴⁷. On peut utiliser les mêmes arguments pour affirmer que les pratiques, relations et institutions qui orientent le vivre ensemble se transforment mais ne peuvent disparaître, en dépit d'actions mues par une telle volonté. C'est ce qui explique que la question de la temporalité constitue une variable importante pour comprendre l'action gouvernementale. Les différentes pratiques de gouvernement identifiées dans les espaces-moments ne peuvent se ramener à la logique de l'« intervention » ou du « projet », qui renvoie à une durée précise, faite d'un commencement et d'un point final plus ou moins aisés à identifier, ainsi qu'à une certaine linéarité entre une décision et ses effets, aussi complexes et inattendus soient-ils⁴⁸. L'exploration d'espaces-moments toujours spécifiques et la prise en compte de pratiques et acteurs sociaux hétérogènes dans la formation du gouvernement du social exigent au contraire de porter attention aux temporalités différentes, et plus encore à la « concaténation » de celles-ci⁴⁹.

47. Selon Gramsci, le contrôle du sens commun serait l'un des enjeux de la lutte pour l'hégémonie : il y a hégémonie quand un sens commun se substitue à un autre et la lutte hégémonique se définit comme la lutte pour la définition d'un sens commun. Voir G. Liguori, « *Senso comune* » e « *Buon senso* » nei *Quaderni del carcere*, contribution au séminaire sur le lexique des Cahiers de l'International Gramsci Society Italia, Rome, 13 mai 2005, ainsi que « *Egemonia* », dans *Dizionario gramsciano*, *op. cit.*

48. Aussi complexes et sophistiquées qu'elles soient, les analyse en termes de « prise de décision » échappent rarement à ces travers. Voir par exemple le numéro spécial « Figures de la décision » de la revue *Politix*, 82, février 2008.

49. J.-F. Bayart, « « Dessine-moi un MENA ! », ou l'impossible définition des « aires culturelles » », *Sociétés politiques comparées*, 38, janvier-avril 2016, http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia1_n38.pdf.

Le gouvernement du social ne se comprend en effet que dans l'articulation de temps multiples, les temps de la formation du national et les temps du développement, les temps de la décision et les temps des représentations, les temps des mémoires et les temps de l'immédiateté, les temps de la contingence et de la rencontre fortuite et les temps des conceptions du monde... Chacune des pratiques de gouvernement qui disciplinent le vivre ensemble s'inscrit dans ses propres temporalités, plurielles : les conflits et les « ajustements permanents » qu'ils engendrent en continu, et qui s'alimentent des différents implicites du vivre-ensemble, contribuent à les transformer⁵⁰.

La recherche collective qui a donné lieu au présent volume s'est organisée autour de trois grandes orientations : la signification de la pluralité des conflits qui caractérisent le vivre ensemble, les processus de catégorisation et les logiques qui guident la compréhension du gouvernement du social, et la trame des relations sociales et des configurations hégémoniques que cette manière de gouverner dessine.

Partant de l'idée que tout ordre, même le plus pacifique, est travaillé par des luttes allant de la concurrence à la violence et que l'ordre pacifique n'est pas un ordre sans lutte mais un ordre qui régule la lutte ; partant donc du constat que le vivre en société suppose la coexistence de logiques sociales disparates, hétérogènes, multiples, aux rapports non forcément pacifiés entre elles⁵¹, analyser le gouvernement du social exige de comprendre ce que signifie cette pluralité conflictuelle. Nos préalables méthodologiques imposent d'aller au-delà des évidences qui y voient un synonyme de désordre ou d'anarchie, ou un indicateur d'absence de gouvernement ; ils font de cette pluralité conflictuelle ce qui précisément permet de gouverner le social⁵².

50. M. Weber, « De quelques catégories de la sociologie de compréhension », art. cité.

51. M. Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, op. cit.

52. C'est également l'argument central du numéro de revue que nous avons coordonné : I. Bono et B. Hibou (dir.), « Development as battlefield », numéro spécial de la revue *International Development Policy*, 8, septembre 2016. Dans de tout autres contextes, voir E. P. Thompson, *Whigs and Hunters. The Origin of the Black Act*, New York, Pantheon Books, 1975 et F. Mengin, *Fragments*

Autrement dit, le gouvernement du social ne se réalise pas par consensus spontané, par communion, par harmonie, mais par des ajustements permanents, ni intentionnels ni cohérents, advenant au gré des rapports de force, à travers des rencontres fortuites, des conflits, des luttes, de la concurrence, des relations asymétriques. Dans cette veine interprétative, la plupart des chapitres de cet ouvrage mettent en exergue l'omniprésence des conflits, non pour dire l'impossibilité de gouverner, mais au contraire pour souligner combien ceux-ci sont au cœur des modalités mêmes de tout gouvernement. Sur ce point, la recherche la plus explicite est sans doute celle menée par Nadia Hachimi Alaoui, qui montre que le wali n'existe et ne gouverne que par le conflit : seules ses capacités d'écoute, d'arbitrage et de choix entre positions en concurrence, en lutte sourde ou en conflit déclaré lui permettent de remplir sa fonction⁵³.

Parce qu'ils ouvrent la voie au gouvernement, les conflits fondent les conditions du vivre ensemble. Il peut s'agir de conflits entre acteurs en concurrence pour le contrôle de la médiation, comme l'illustre l'analyse du port de Casablanca par Redouane Garfaoui⁵⁴. Il peut s'agir de conflits entre intérêts et logiques, comme le propose Valentine Schehl, pour qui la politique des prix n'existe, *in fine*, que dans la rencontre de logiques et d'intérêts différents, voire divergents⁵⁵. Il peut, enfin, s'agir de conflits entre

d'une guerre inachevée. Les entrepreneurs taiwanais et la partition de la Chine, Paris, Karthala, 2013.

53. Ce point est également souligné par les nouveaux travaux sur les préfets en France, tels ceux de G. Tanguy : *Corps et âme de l'État. Socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)*, thèse de doctorat de science politique, Université Paris 1, Paris, 2009.

54. Sur ce thème, voir aussi M. Pigenet, « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, 16 (63), 2003, pp. 79-90 ; N. Jounin, *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte, 2008 ou S. Chauvin, *Les Agences de la précarité. Journaliers à Chicago*, Paris, Seuil, 2010.

55. Ce que mettent également en exergue les travaux sur les prix et la lutte contre la vie chère en Guadeloupe et au Niger. Voir B. Samuel, « La crise de 2009 en Guadeloupe : le rôle des statistiques dans le dialogue social », *Les Études du Fasopo*, 2012, http://www.fasopo.org/sites/default/files/focales_n11.pdf et V. Bonnecase, « Politique des prix, vie chère et contestation sociale à Niamey : quels répertoires locaux de la colère », *Politique africaine*, 130, juin 2013, pp. 89-111.

rationalités. Leila Bouasria suggère ainsi que le *semsar* ne doit son existence et son pouvoir qu'à sa position, au point de rencontre de rationalités différentes régissant l'emploi domestique⁵⁶. Se dessine alors toute une déclinaison du gouvernement du social en matière de conflit : les uns gouvernent le conflit ; d'autres gouvernent par lui ; d'autres encore gouvernent en le déplaçant ; d'autres enfin en transformant sa signification⁵⁷.

Prendre acte de la pluralité du gouvernement du social nécessite par ailleurs d'être attentif aux processus de catégorisation, de classement et, de façon plus large, aux façons par lesquelles les actions, relations et institutions sociales sont conçues et comprises⁵⁸. Cette attention à la compréhension⁵⁹ invite à prendre en compte un élément fondamental de la vie en société, à savoir la conception du monde ou, plus précisément, la diversité des conceptions du monde auxquelles les acteurs se réfèrent, explicitement ou implicitement, à travers des dispositions à agir et des pratiques sociales que les études qui suivent s'attachent à décrire et à analyser dans leur réalité multiple⁶⁰.

56. Comme le souligne, pour le cas de l'Amérique latine, Ania Tizziani. Voir notamment D. Gorbán et A. Tizziani, « Inferiorization and deference : the construction of social hierarchies in the context of paid domestic labor », *Women's Studies International Forum*, 46, Pergamon, 2014.

57. M. Weber, « Concepts fondamentaux de sociologie », art. cité, paragraphe 8 sur « la lutte », pp. 139-144.

58. Cette réflexion sur les catégories et les classements est extrêmement riche. Parmi les travaux qui nous ont influencés, citons A. Desrosières, *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte 1993, A. Desrosières et L. Thévenot. *Les Catégories socioprofessionnelles*, Paris, Insee, Paris 1988 et B. Samuel, *La Production macroéconomique du réel. Formalités et pouvoir au Burkina Faso, en Mauritanie et en Guadeloupe*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2013.

59. Weber qualifiait sa sociologie de « sociologie de compréhension », si l'on adopte la traduction proposée par Jean-Pierre Grossein dans « De l'interprétation de quelques concepts wébériens », art. cité, p. 333. Également de J.-P. Grossein, « Théorie et pratique de l'interprétation dans la sociologie de Max Weber », *Sociétés politiques comparées*, 39, mai-août 2016, http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia1_n39.pdf.

60. La « conception du monde » est l'un des thèmes qui préoccupent aussi bien Gramsci, notamment dans les cahiers 8, 5, 4, 3, 11, 10 (I) et 1 (pour une systématisation de l'usage de l'expression, voir G. Liguori, « Concezione del mondo », *Dizionario gramsciano*, op. cit.) que Weber, notamment dans *Sociologie des religions* et *Éthique protestante et esprit du capitalisme*.

Cette sensibilité à la diversité ne doit cependant pas faire oublier une autre tendance, apparemment contradictoire mais omniprésente, au Maroc comme ailleurs : la recherche, par une grande majorité d'acteurs, de conformité, de normalité, de respect des règles et de l'ordre, la recherche aussi de protection et de sécurité, qui sont autant de vecteurs d'obéissance et d'homogénéisation des comportements, à défaut de consensus⁶¹. Dans ces conditions, le gouvernement du social résulte d'ajustements permanents entre conceptions différentes du monde, entre compréhensions différentes des actions et des relations sociales, entre ordres différents, mais aussi d'ajustements permanents nés des tensions entre cette recherche de conformité et la pluralité des conceptions du monde⁶². C'est dans ces termes que Badiha Nahhass analyse la marginalité du Rif, montrant que la patrimonialisation est une façon de gouverner par ajustement entre conceptions différentes du pouvoir, entre conceptions différentes aussi des rapports au pouvoir central, des rapports à la mémoire et donc des conceptions de la communauté, de la nation et de la citoyenneté⁶³. Le processus de classement est, lui, au cœur de la contribution d'Irene Capelli. La catégorie bureaucratique de « mère célibataire » qu'elle étudie formalise ce qui, dans la société marocaine, a toujours été un impensable juridique et moral ; elle lisse formellement les différences entre des approches de la famille, du genre et de la sexualité inconciliables dans l'espace public, et permet ce faisant une normalisation du comportement des femmes « cibles », normalisation qui s'étend bien au-delà de la question de l'enfantement hors mariage⁶⁴.

61. B. Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op. cit., chapitres 1 et 3.

62. Gramsci utilise « conformisme » avec une connotation positive : la tension entre le conformisme et la pluralité des conceptions du monde est, selon lui, l'un des aspects caractéristiques de la lutte pour l'hégémonie culturelle. Pour une lecture critique des références au conformisme que l'on retrouve notamment dans les cahiers 9, 8, 7, 6, 4, 29, 14, 13, 11, voir G. Liguori, « Conformismo », *Dizionario gramsciano*, op. cit.

63. Sa démarche s'est enrichie de travaux sur la citoyenneté (comme ceux de M. Carrel et C. Neveu, *Citoyennetés ordinaires*, op. cit.) ou sur la mémoire et la patrimonialisation (P. Joutard, *Histoire et mémoires. Conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2013).

64. Certains travaux sur les politiques et les institutions de santé dans la période néolibérale ont contribué à la construction de son approche. Voir

L'entrée par la catégorie juridique des terres collectives proposée par Ahmed Bendella met quant à elle l'accent sur l'importance des ajustements entre conceptions différentes de l'appartenance, du rôle de l'État, de l'intérêt général et des services publics nécessaires pour que les bénéficiaires soient réellement considérés comme des citoyens⁶⁵.

Ces manières de gouverner par ajustements permanents entre compréhensions différenciées et par tensions entre désir de conformité et pluralité de conceptions contribuent, en outre, à dessiner les relations sociales, autrement dit le concret de la recherche de l'hégémonie ou des luttes hégémoniques. Comprendre comment cette hégémonie se déploie et se perpétue dans une pluralité de configurations exige dès lors de rentrer dans le concret de situations précises. Les contributions réunies dans ce volume montrent parfois, comme dans le cas des maisons de jeunes analysées par Yasmine Berriane, que la prééminence d'une conception du pouvoir, de l'ordre et de la signification des actions n'empêche pas d'autres conceptions et d'autres significations, mais qu'elle oriente fondamentalement les actions sociales et la signification qui leur est donnée⁶⁶ ; en l'occurrence, l'hégémonie de l'idéologie participative et l'apologie de la proximité par délégation aux associations sont fondamentales pour comprendre les transformations des outils de gouvernement des jeunes, même si elles laissent s'exprimer des critiques radicales sur l'instrumentalisation de la société civile ou sur l'encadrement des associations et l'exercice de la domination. Elles montrent également comment l'hégémonie

notamment F. Pierru, *Hippocrate malade de ses réformes*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2007 et M. Ticktin, *Casualties of Care. Immigration and the Politics of Humanitarianism in France*, Berkeley, University of California Press, 2011.

65. Pour élaborer la variété de ces conceptions du rapport entre l'État et les citoyens, les travaux de Laurent Fourchard nous ont été spécialement utiles, notamment *Le Nigeria sous Obasanjo. Violences et démocratie*, Paris, Karthala, 2007. Voir également A. Ogien et S. Laugier, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, La Découverte, 2010.

66. Sur un tout autre plan, la démarche qu'elle propose entre en dialogue avec celle adoptée par T. Fouquet, « De la prostitution clandestine aux désirs de l'Ailleurs : une "ethnographie de l'extraversion" à Dakar », *Politique africaine*, 102, 2007, pp. 102-123.

d'une conception du monde permet des ajustements permanents qui parfois la confortent mais parfois lui sont indifférents, voire vont à son encontre. À partir de la catégorie de mère célibataire, Irene Capelli met ainsi en évidence combien la confrontation de la vision gouvernementale et de la vision associative de la vie en société se confortent mutuellement pour gouverner la marginalité, en dépit de paradigmes différents. Valentine Schehl, au contraire, montre que l'hégémonie d'un interventionnisme généraliste, que symbolisait la Caisse de compensation, est remise en cause par la montée en puissance du ciblage, qui ressortit à une autre conception du traitement social⁶⁷. Ces différentes études ouvrent également la voie, en suivant Gramsci, à une lecture des rapports hégémoniques comme rapports pédagogiques, à une lecture de la lutte hégémonique comme éducation au consensus autour d'une certaine domination, ou du moins d'une certaine direction⁶⁸.

L'inventivité du gouvernement du social : entre hégémonie et invisibilité

Cette démarche partagée repose sur un autre postulat théorique : le « social », tout comme la « société », n'existent pas. Cette affirmation est évidemment un clin d'œil au célèbre mot de Margaret Thatcher qui rappelait ainsi que, dans une perspective néolibérale, ce n'est pas au gouvernement de faire face aux problèmes sociaux, mais à l'individu et à la famille⁶⁹.

67. S. Hanchane et R. Cottin, *Efficacité et crédibilité du ciblage dans le cas du RAMED*, Rabat, Observatoire national du développement humain, 2016.

68. Sur la lutte hégémonique comme éducation et comme rapport pédagogique, voir A. Gramsci, *Quaderni del carcere*, op. cit., cahier 10 (II), note 44, « Ogni rapporto di "egemonia" è necessariamente un rapporto pedagogico ». On trouve déjà cette idée dans les analyses de Weber sur la domination et les processus d'inculcation qu'elle présuppose et sur lesquels elle s'appuie. Sur ce point, voir J.-P. Grossein « De l'interprétation de quelques concepts wébériens », art. cité, p. 713.

69. Dans une interview au programme *Womens' Own*, le 23 septembre 1987, Margaret Thatcher, alors Premier ministre, affirmait : « I think we

Mais elle signifie pour nous bien autre chose : dans une tradition wébérienne, il s'agit de souligner que l'on ne peut avoir une appréhension substantialiste et homogène du social ou de la société ; on ne peut les concevoir comme des entités réelles⁷⁰. Ou plutôt, on ne peut en avoir une appréhension substantialiste et homogène ; on ne peut les concevoir comme des entités réelles. Dès lors, « qu'est-ce que le social » ? Pour dépasser cette difficulté, nous n'avons pas cherché à considérer ce dernier comme un substantif mais comme un adjectif, un qualificatif. C'est moins la question de l'agenda social qui nous a intéressés que celle des modalités du vivre ensemble, et notamment des actions, des relations et des institutions sociales⁷¹. De fait, les chapitres de ce livre n'ont pas tenté de dessiner le contour du social au Maroc mais, pour appréhender les façons de gouverner la vie en société, de considérer toute une palette d'actions sociales – telles l'(inter)médiation sociale, la cohésion sociale, la paix sociale, l'ordre social, l'inclusion et l'exclusion sociales, les protestations ou contestations sociales, la régulation sociale – ; toute une palette de relations sociales – comme la mémoire, les relations professionnelles, les rapports entre consommateurs, producteurs, intermé-

have gone through a period when too many children and people have been given to understand “I have a problem, it is the Government’s job to cope with it!” or “I have a problem, I will go and get a grant to cope with it!” “I am homeless, the Government must house me!” and so they are casting their problems on society and who is society? There is no such thing! There are individual men and women and there are families and no government can do anything except through people and people look to themselves first. » Voir le site de la Margaret Thatcher Foundation pour la version intégrale de l'interview, <http://www.margaretthatcher.org/document/106689>.

70. Faire une « sociologie sans société » est l'une des caractéristiques de la sociologie de Weber. Voir J.-P. Grossein, « Leçon de méthode wébérienne », dans M. Weber, *Concepts fondamentaux de sociologie*, op. cit., pp. 9-90.

71. Cette démarche, qui entend s'émanciper des réifications et de l'usage dangereux de mots-valises, est partagée par d'autres auteurs, dans des contextes tout autres : sur l'interventionnisme étatique, P. Minard, *La Fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998 ; sur la modernité, F. Adelhah, *Être moderne en Iran*, Paris, Karthala, 1998 ; sur l'islam, J.-F. Bayart, *L'Islam républicain*, Paris, Albin Michel, 2010, et, dans son rapport à cet autre mot-valise qu'est le libéralisme, A. Buğra et O. Savaşkan, *New Capitalism in Turkey. The Relationship between Politics, Religion and Business*, Cheltenham, Edward Elgar, 2014.